

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°085/2022

Envoyé en préfecture le 10/06/2022
Reçu en préfecture le 10/06/2022
Affiché le 
ID : 039-200090579-20220608-D_085_2022-DE

SÉANCE DU 08 JUIN 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 80
Suppléants présents : 3
Pouvoirs : 14

Date de convocation :

02/06/2022

Date d'affichage :

10/06/2022

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (80) :

ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (3) : GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; PARTY Annick.

Excusés ayant donné pouvoir (14) : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BONDIER Jean-Robert à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CASSABOIS Yannick à ETCHEGARAY Josiane ; CHAMOUTON Patrick à VUITTON Antoine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAGUET Jean-Jacques à BENIER ROLLET Claude ; GEAY David à LONG Grégoire ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à Philippe PROST.

Excusés : BANDERIER Dominique ; BAILLY Hervé ; BARIOD Denis ; BLASER Michel ; CAPPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; PANISSET Marilyne ; VENNARI PARE Sandra.

Absents : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DAVID Lauriane ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ;

Secrétaire de séance : BENIER-ROLLET Claude.

Objet : MUSEE DU JOUET - Appel à projets DRAC Bourgogne-Franche-Comté 2022

Rapporteur : Claude BENIER-ROLLET

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Chaque année, le musée du Jouet qui possède l'appellation « musée de France » attribuée par le ministère de la Culture, sollicite une subvention auprès de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté pour aider au financement des postes de récolement décennal, à la programmation et aux actions de médiation.

En effet, le musée du Jouet, soutenu par la DRAC, procède au récolement de sa collection et développe un projet pédagogique, une offre de médiation et d'animation diversifiée, en direction de publics variés (scolaires, extrascolaires, familles, seniors...), en lien avec son exposition temporaire.

En 2022, l'action 1 concerne :

- La mise à niveau des contenus de médiation culturelle (visites, ateliers, jeux de piste, chasses au trésor, parcours de visite en autonomie, etc.), suite aux réaménagements du parcours permanent de visite
- Les projets dans le cadre du dispositif national « La Classe l'œuvre » et des « Journées européennes du Patrimoine »
- Les projets qui se rapportent à l'exposition « Entrez dans le game » (Du 22 juin 2022 au 08 mai 2023), avec la création de nombreux événements et médiations autour du jeu vidéo, en dialogue avec les collections plus anciennes.

L'action 2 est orientée vers les publics en situation de handicap. Le musée est détenteur de la marque « Tourisme et Handicap » pour les 4 déficiences et l'équipe travaille constamment à aménager ses espaces, améliorer son accueil et son offre et adapter ses outils de communication. En 2022 sont prévues la réadaptation et l'amélioration de dispositifs existants suite aux modifications de vitrines et d'espaces dans le parcours permanent de visite.

La pré-demande de subvention a été adressée à la DRAC en décembre 2021. Le budget de la structure ayant été voté, il convient désormais de valider le plan de financement et la demande définitive par une délibération.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 1^{er} juin 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel comme suit

Récolement décennal

Dépenses HT		Recettes HT		
	€		€	%
Vacations	44 478,19 €	Etat/Drac	20 500 €	46 %
		Structure intercommunale	23 978,19 €	54 %
Total des dépenses HT	44 478,19 €	Total recettes HT	44 478,19 €	100 %

Service des publics**Action 1 : Développement du service des publics – projets d'éducation artistique et culturelle****Un musée en mode « MÀN » (Mise à Niveau)**

Dépenses HT		Financement HT		
	€		€	%
		Subvention Partenariat :		
Documents	1 000 €	Etat/Drac-service musées	2 952 €	30%
Matériel pédagogique	1 040 €	Structure intercommunale	3 367,50 €	35%
Intervenant du Spectacle	1 000 €			
Intervenant arts plastiques et temps de création	700 €			
Formation	1 000 €			
Diffusion, communication	200 €			
Entrée musée offerte (scolaire)	3 900 €	Recettes :		
Ingénierie culturelle (temps agent et prestation de service)	1 000 €	Droits d'inscription billetterie (449 entrées)	3 520,50 €	30%
Total dépenses HT	9 840 €	Total financement HT	9 840 €	100%

Un musée en mode « geek »

Dépenses HT		Financement HT		
	€		€	%
		Subvention Partenariat :		
Matériel pédagogique	510 €	Etat/Drac-service musées	3 777 €	30%
Matériel de médiation audiovisuel	1000 €	Région	2 000 €	16%
Intervenant conférencier (dont frais)	1 300 €	Département	600 €	5%
Intervenant du Spectacle (dont frais)	5 080 €	Structure intercommunale	3 108 €	24,5%
Formation	1 000 €	Recettes :		
Diffusion, communication	200 €	Droits d'inscription billetterie (414 entrées)	3 105 €	24,5%
Ingénierie culturelle (temps agent)	500 €			
Développement de contenus numériques ludiques autour du jeu vidéo	3 000 €			
Total dépenses HT	12 590 €	Total financement HT	12 590 €	100%

Action 2 : Actions envers les publics en situation de handicap et les publics du champ social

Dépenses HT		Financement		
	€		€	%
Intervenant conférencier (LSF)	500 €	Subvention-Partenariat :		
Documents (braille et FALC)	2 200 €	Etat/Drac, service musées	1 179 €	30%
Matériel pédagogique (fac simile)	250 €	Structure intercommunale	501 €	13%
Entrée public en situation de handicap musée offerte (80)	480 €	Recettes :		
Ingénierie culturelle (temps agent)	500 €	Droits d'inscription billetterie (414 entrées)	2 250 €	57%
Total dépenses HT	3 930 €	Total financement	3 930 €	100%

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

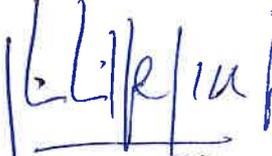
DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

